

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2026 00258

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DE LA VILLE D'ALÈS**

Service : Animation Seniors
Tél : 04.66.52.98.96
Réf : décision

Objet : Convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle de l'Espace des Acacias avec l'association Club des vétérans inter sportifs alésiens 2000 (VISA 2000) pour la saison 2026/2027

Le maire de la ville d'Alès,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1,

Vu la délibération n°26_01_07 du conseil municipal du 28 mars 2026 donnant délégation du conseil municipal à Monsieur le maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'association loi 1901 VISA 2000,

Considérant la demande de mise à disposition faite par l'association VISA 2000 pour la salle de l'Espace des Acacias, afin d'y organiser ses activités du 1^{er} septembre 2026 au 31 juillet 2027,

Considérant que les activités proposées par l'association ont principalement pour but de répondre aux besoins des habitants sur le territoire alésien et contribuent donc à la satisfaction d'un intérêt général,

Considérant qu'il convient, dans ce contexte, d'effectuer une mise à disposition de locaux à titre gracieux,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Une convention de mise à disposition de la salle de l'Espace des Acacias située 2 rue des Châtaigniers - 30100 Alès, sera conclue entre la ville d'Alès représentée par son maire, M. Christophe RIVENQ et l'association VISA 2000 représentée par son président, M Lionel VEYRIER et dont le siège social est situé 30 rue des Acacias - 30100 Alès.

ARTICLE 2 :

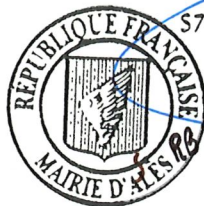
Ladite mise à disposition sera consentie à titre gracieux pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 juillet 2027, du lundi au samedi, de 8h à 18h30.

ARTICLE 3 :

Les modalités particulières de la mise à disposition seront définies dans la convention susmentionnée.

ARTICLE 4 :

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès est chargé de l'exécution de la présente décision.



Alès, le

11 SEP. 2026

Le Maire

Christophe RIVENQ